



Tableau 3 : Montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge

Province/territoire	Montant total brut (000 \$) selon le groupe d'âge							
	Moins de 25 ans	De 25 à 34 ans	De 35 à 44 ans	De 45 à 54 ans	De 55 à 64 ans	65 ans et plus	Indéterminé	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	28 060	54 470	59 210	57 040	62 040	28 350	-	289 180
Île-du-Prince-Édouard	6 930	15 480	13 320	13 140	13 450	7 340	-	69 650
Nouvelle-Écosse	64 280	138 750	120 690	109 020	112 020	47 790	-	592 560
Nouveau-Brunswick	40 380	82 970	81 930	80 800	74 990	29 540	-	390 590
Québec	509 170	958 390	929 310	899 690	886 300	403 090	-	4 585 930
Ontario	1 632 420	2 995 950	2 694 900	2 622 810	2 525 710	968 740	-	13 440 530
Manitoba	109 120	204 090	176 350	151 390	125 360	49 920	-	816 230
Saskatchewan	83 260	176 200	164 030	137 550	115 880	44 310	-	721 240
Alberta	411 300	811 790	872 430	745 370	644 060	241 550	-	3 726 490
Colombie-Britannique	329 930	749 700	771 130	737 140	747 130	319 590	-	3 654 630
Yukon	1 790	5 560	5 660	5 330	5 710	2 460	-	26 510
Territoires du Nord-Ouest	3 600	9 390	8 090	7 480	6 330	3 000	-	37 890
Nunavut	2 670	7 240	6 570	5 080	2 810	1 000	-	25 370
Extérieur du Canada	370	2 550	2 370	1 320	1 170	340	-	8 140
Non précisé	-	-	-	-	-	-	1 090	1 120
Total	3 223 310	6 212 530	5 905 990	5 573 170	5 322 950	2 147 010	1 090	28 386 060

Notes :

1. Les données datent du 2 janvier 2022 et elles pourraient changer à mesure que d'autres demandes sont reçues.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE).
3. Les données sont fondées sur les demandes de PCRE présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
4. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent habiter et être présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils font une demande.
5. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
6. Le montant brut est le montant total avant les retenues d'impôt. L'ARC prélève un impôt à la source de 10 % sur chaque paiement de PCRE émis.



Tableau 3 : Montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de la relance économique (PCRE), selon la province ou le territoire et le groupe d'âge

7. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.

8. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.